

FAITS MARQUANTS 2020

« L'année 2020 fut une année bouleversée par la crise sanitaire et la Direction Départementale des Territoires, comme tous les autres services de l'État, en a été affectée mais a su assurer pleinement ses missions.

En effet, même si au début du confinement, la continuité du service a pu être compliquée, les agents ont su s'adapter, faire preuve d'agilité, se réinventer avec des nouveaux modes de communication et de travail, en interne et avec ses partenaires et les usagers.

Ainsi j'ai pu constater à mon arrivée que la DDT avait su mener à bien d'importants chantiers, comme la déclinaison sur le volet conseil de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, le portage du plan de relance sur ses missions, la mise à jour du dossier départemental des risques majeurs, le guide d'entretien des haies bocagères, l'accompagnement du dispositif Petites Villes de Demain, la réforme du permis moto, ... tout en maintenant ses activités habituelles en urbanisme, eau, environnement, agriculture, habitat..., toujours pour contribuer à un territoire durable en Maine-et-Loire. »



Pierre ORY,
Préfet de
Maine-et-Loire

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT)

Cette agence a été mise en place au 1^{er} janvier 2020 avec 3 grands principes d'action :

Facilitation : faciliter le parcours des collectivités dans la conduite de leurs projets.

Coordination : coordonner l'action des services et opérateurs de l'État, contribuer à l'effort d'animation et de coordination des acteurs locaux de l'ingénierie territoriale.

Complémentarité : agir en lien avec les partenaires de l'ingénierie territoriale et renforcer notre capacité collective à accompagner des projets complexes.

En Maine-et-Loire, le DDT est Délégué Territorial Adjoint de l'ANCT

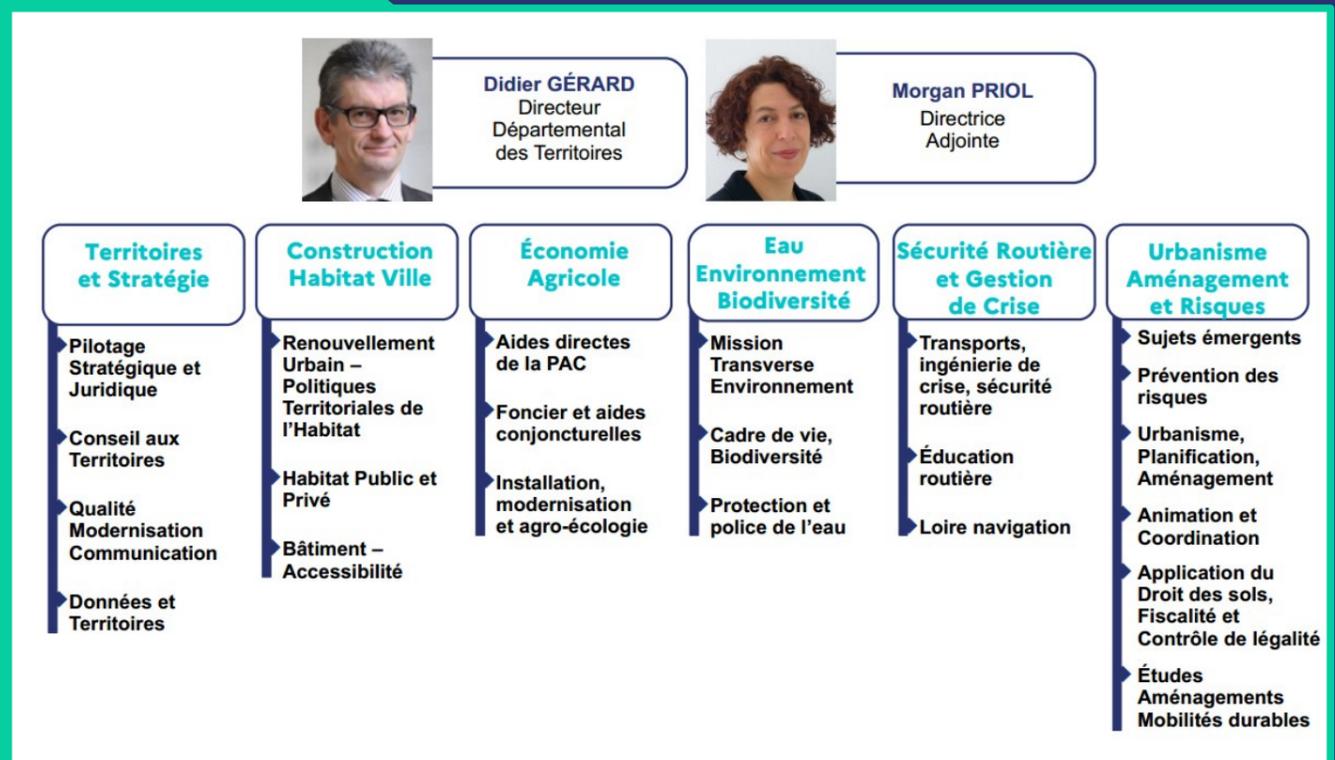
Le directeur départemental des territoires a donc pour mission d'animer et de mobiliser les services de l'État et de ses établissements publics, en accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur projet de territoire.

Pour prendre contact : anct@maine-et-loire.gouv.fr

Nouvelle organisation des services

Du fait de la création d'un secrétariat général mutualisé entre préfecture et directions départementales, la DDT a revu son organisation pour créer notamment le nouveau service Territoires et Stratégie (STS) qui regroupe les fonctions juridique, modernisation, le conseil aux territoires, la gestion des données et la géomatique.

6 SERVICES
dont le nouveau
**service Territoires
et Stratégie**



Allonnes, Bauge-en-Anjou, Candé, Chalonnes-sur-Loire, Doué-en-Anjou, Durtal, Gennes-Val-de-Loire, Les Hauts d'Anjou, Longué-Jumelles, Lys-Haut-Layon, Mauges-sur-Loire, Montreuil-Bellay, Noyant-Villages, Ombre d'Anjou, Segré-en-Anjou Bleu.

Petites villes de demain

Après l'identification des villes-cibles de ce nouveau programme de revitalisation en faveur des villes de moins de 20 000 habitants ayant un rôle de centralité, la ministre a annoncé la liste des 15 communes lauréates dans le département. La DDT a été présente pour l'accompagnement des candidatures et animer cette action sous l'égide du sous-préfet de Saumur avec l'ensemble des partenaires (SGAR, Conseil départemental...). Ces projets seront suivis dans le cadre de la gouvernance ANCT.

Atlas cartographique

Le développement et le partage de notre connaissance des territoires sont apparus comme une orientation stratégique du projet de service de la DDT. Cela a donné lieu en 2020 à un vaste chantier de rénovation de notre cartothèque et à la production d'un atlas cartographique départemental du Maine-et-Loire sur la base :

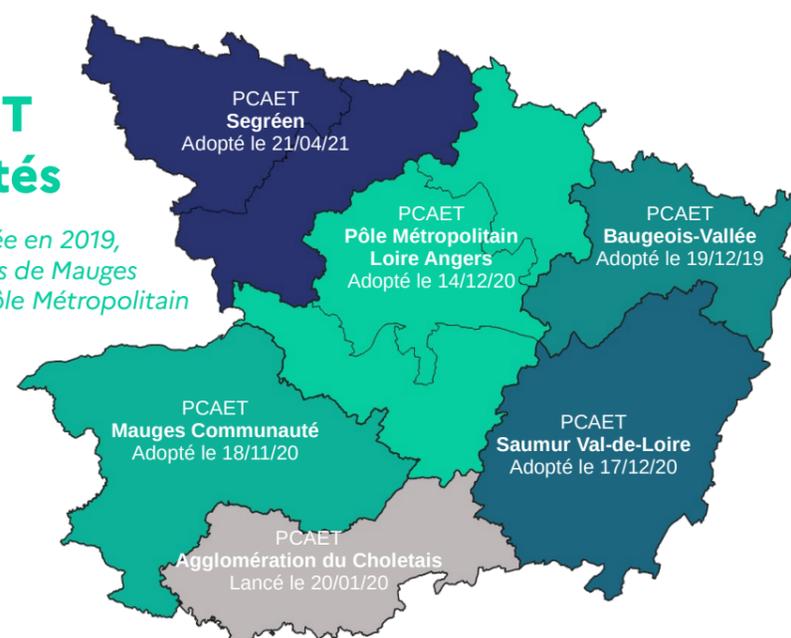
- d'un inventaire des données produites pouvant utilement être partagées,
- d'un examen de la meilleure façon de valoriser ces

données (cartes pdf, cartes interactives, projets QGIS partagés), de les partager et de les diffuser (Géobase, Cartodoc, plateforme de diffusion...).

A travers ce travail, c'est donc toute la chaîne de production de la donnée (collecte, stockage, valorisation, publication) qui a été rationalisée afin de mieux porter le conseil aux collectivités.

3 PCAET adoptés

Après Baugeois-Vallée en 2019, ce sont les territoires de Mauges Communauté, du Pôle Métropolitain Loire Angers et de Saumur Val-de-Loire qui ont adopté leur PCAET en 2020.



URBANISME, AMÉNAGEMENT ET RISQUES

Accompagnement renforcé des collectivités sur les évolutions de leurs documents d'urbanisme

L'année 2020 a été riche en sollicitations et en accompagnement des collectivités dans les évolutions et élaborations des documents d'urbanisme, mais aussi en terme d'organisation pour le service. Ainsi, la mise en route de l'unité planification et urbanisme avec 4 chargés d'études et une adjointe permet que chaque EPCI et commune dispose d'un chargé d'étude référent assurant le conseil et l'association dans les diverses procédures des documents d'urbanisme.

A noter l'avis de l'État sur :

- ◆ le PLUi d'ALM,
- ◆ les 3 derniers PLU-PLUi sur Saumur Val-de-Loire,
- ◆ l'approbation du SCOT de l'Agglomération du Choletais,
- ◆ 4 arrêts de projets sur les Hauts d'Anjou.
- ◆ 145 avis et contributions sur les différents projets du territoire.
- ◆ l'élaboration de la note d'enjeux de l'État dans le cadre de l'élaboration du SCOT des Mauges.

Plan de Prévention des Risques (PPRi) du Val du Louet

Le projet de plan de prévention des risques inondation du val du Louet et de la confluence de la Maine et de la Loire arrive en phase finale. Il a été soumis à enquête publique en octobre 2020 et a reçu un avis favorable de la commission d'enquête. Il concerne 14 communes.

Ce plan fixe 4 grands objectifs :

- ◆ Préserver le champ d'expansion des crues et la capacité d'écoulement.
- ◆ Réduire la vulnérabilité des constructions.
- ◆ Ne pas augmenter significativement la population en zone inondable.
- ◆ Améliorer la résilience des territoires (retour à la normale après la crise).



■ Zone inondable du PPRi
■ Cours d'eau (lit mineur)

Le scénario de référence de ce PPRi est basé sur la crue de la Loire de 1910.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

TAXE D'AMÉNAGEMENT

GDPENAF

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

GEOPORTAIL

www.geoportail.gouv.fr
Portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN

CDAC

Commission départementale d'aménagement commercial

DOCUMENTS D'URBANISME

Chiffres Clés

Élaboration du plan d'actions du pôle avec élargissement aux projets de méthanisation soumis à permis de construire État.

- 6 permis de construire méthanisation
- 1 permis de construire pour une centrale photovoltaïque

12 677 dossiers traités pour un montant de 17 055 537 €

La commission a examiné :

- 9 procédures d'élaboration ou d'évolution des PLUi/PLU
- 123 permis de construire

50 procédures déposées sur le site avec l'appui technique de la DDT
Publication de toutes les servitudes gérées par la DDT

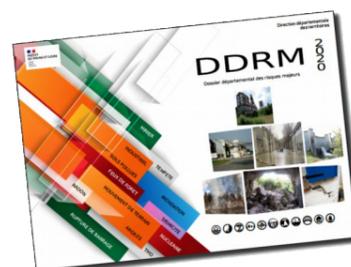
- 4 commissions
- 17 habilitations pour réalisation d'études d'impact CDAC ou rédaction de certificats de conformité

142 000 € dotations attribuées aux communes qui ont prescrit, arrêté ou approuvé un PLU

Dossier Départemental des Risques Majeurs du Maine-et-Loire

Ce document a été mis à jour en 2020. Destiné aux collectivités, mais aussi au public, il permet de découvrir les risques existants sur le territoire.

La mise à jour a permis de prendre en compte l'importante recomposition communale qu'a connue le Maine-et-Loire au cours des dernières années, d'ajouter les informations liées au risque naturel provenant du radon (gaz radioactif) et celles liées au risque de pollution des sols grâce au recensement des « secteurs d'information sur les sols » (SIS).



Le document est disponible sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire, rubrique Politique publique.

LOIRE NAVIGATION

Occupation du domaine public fluvial

Dans le cadre de sa mission de gestion du domaine public fluvial de la Loire et de ses annexes, la DDT délivre des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public fluvial.

En 2020, la procédure de demande d'AOT a été dématérialisée via la plate-forme gouvernementale démarches-simplifiées.fr.

Réparation du perré de la digue du val d'Authion à Saint-Mathurin-sur-Loire

Au mois d'avril, à la fin d'un épisode de crue de la Loire, une portion du revêtement de la digue a été emportée sur une vingtaine de m². Phénomène classique survenant parfois pendant une décrue rapide.

Le centre de Saint-Clément-des-Levés a dû intervenir en urgence pendant le premier confinement, pour effectuer les réparations consistant à :

- ◆ terrasser le pied de levée,
- ◆ réaliser un empierrement et la pose d'une bâche,
- ◆ apporter du sable et de la terre végétale,
- ◆ faire les terrassements avec pelle et tracteur.

180 Km Berges du domaine public fluvial surveillées et entretenues par la DDT



Digue du val d'Authion Saint-Mathurin-sur-Loire

ÉDUCATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le 10^{ème} anniversaire des formations post permis-moto

Une quinzaine de partenaires (associations, moto-écoles, assurances...) investis avec la DDT, la Préfecture, la Gendarmerie, la Police et la Ville d'Angers dans la sensibilisation à la sécurité routière des motards ont animé un village sécurité routière sur l'Esplanade du Cœur de Maine à Angers.

Les motards invités pouvaient participer à différentes animations pédagogiques (angle mort avec un poids-lourd, secourisme, baptêmes en trike et side-car, trajectoires de sécurité sur route). S'y ajoutaient des démonstrations de moto Trial.

Réforme moto 2020 appliquée depuis le 15 mars 2020

Objectifs de la réforme

Réduire l'accidentalité et la mortalité des motards en adaptant l'examen aux enjeux de la sécurité routière.

Principales évolutions

Mise en place de l'épreuve théorique moto (ETM), épreuve plateau « tout-en-un », évaluation de la technique de la trajectoire de sécurité, en circulation.

La réforme a nécessité un cycle important et soutenu de formation des agents de l'unité Éducation Routière avec redéploiement auprès des auto-écoles : théorique et sur piste au centre de Beaucozéré.

La journée du 26 septembre 2020 a mis à l'honneur le projet Airbag permettant d'équiper 131 motards d'un gilet Airbag à tarif préférentiel, grâce entre autre, à une subvention de l'État (plan départemental d'actions de sécurité routière).



La Sécurité Routière en 2020 :

- ◆ 52 actions de sécurité routière (contre 130 en 2019, du fait de la crise)
- ◆ Renouvellement du fourgon pour le transport du matériel des animations de Sécurité Routière
- ◆ Transports exceptionnels : 4 737 avis rendus et 1 101 arrêtés délivrés
- ◆ 149 demandes d'avis traitées et 33 arrêtés de circulation sur les routes à grande circulation
- ◆ Instruction des dossiers de sécurité pour la mise en service de la ligne A modifiée du tramway le 4 janvier 2021

29 tués dénombrés

sur les routes de Maine-et-Loire (32 tués en 2019)

CONSTRUCTION HABITAT VILLE

Aires d'accueil des gens du voyage

Mise en place en conformité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat.

Le diagnostic territorial gens du voyage sur Anjou Loir & Sarthe a été élaboré en 2020 en étroite collaboration avec les services du Département et de l'État. Les suites validées sont les suivantes :

- ◆ Création d'une aire permanente d'accueil à Tiercé de 12 places (6 familles)
- ◆ Création d'un terrain familial à Durtal de 6 places (3 familles)
- ◆ Mise en conformité des aires de Morannes-sur-Sarthe et Daumeray

La DDT a accompagné cette étude sur les volets conseil, informations sur les meilleures pratiques connues, financement, conseil en urbanisme, et aussi réglementaire.

Rénovation urbaine :

La DDT a accompagné la réalisation des 1^{er} avenants des 3 projets du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), lesquels sont les premiers à avoir été signés au niveau national :

- ◆ Angers (quartiers Monplaisir et Belle-Beille)
- ◆ Cholet (quartier Favreau)
- ◆ Saumur (quartier Chemin vert)

Démolition de la barre de l'Europe - Angers-quartier Monplaisir : la barre de l'Europe et le Porche Lyautey démolis en 2020 (3,4 M€ dont 70 % ANRU)



Appel à projet « Quartiers fertiles » ALM lauréat 2020

La DDT a accompagné Angers Loire Métropole dans sa volonté de s'inscrire dans l'appel à projet « quartiers fertiles » et a donc mis en avant le projet « Cultivons notre terre » au niveau national. L'agriculture urbaine est un enjeu majeur du projet de l'agglomération et permet de valoriser les actions d'aménagement global des deux quartiers Belle-Beille et Monplaisir.

Le suivi de la construction

Dans le cadre du suivi des opérations immobilières, la DDT a contribué en 2020 à la sortie de terre du bâtiment de l'ENSAM, et du restaurant universitaire rue Rabelais qui devrait ouvrir ses portes en 2021.

La DDT a participé aux montages des dossiers relatifs au plan de relance pour la rénovation de bâtiments propriété de l'État. Le bâtiment D de la cité administrative a été retenu pour un projet ambitieux de rénovation énergétique.

L'expertise sur la mise en accessibilité d'établissements recevant du public (ERP) a amené les agents de la DDT à expertiser des établissements institutionnels de l'État, comme la police, la gendarmerie ou la DRAAF, mais aussi des projets phares comme les bâtiments ou sites classés (château du Plessis-Macé, Hôtel d'Anjou à Angers, musée fondation Cligman à Fontevraud).

Début 2020, pour pallier aux conséquences de la crise sanitaire, la DDT a contribué, avec le SDIS, à la mise en place de commissions de sécurité et d'accessibilité dématérialisées, évitant ainsi tout retard dans l'instruction des dossiers ERP.



Musée de Fontevraud
Ce bâtiment classé à fait l'objet d'une étroite collaboration entre le pôle accessibilité de la DDT et l'architecte des Bâtiments de France.

Chiffres Clés

Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)

- 7** Bilans triennaux avec rédaction de contrat de mixité sociale
- 5** Prélèvements pour des communes déficitaires de logements sociaux
- 1** Mise en carence
- 98** Autorisations délivrées pour Ventes HLM

Rénovation urbaine

- 1^{er}** Avenant national signé
- 3** Projets NPRNU

Habitat

- 217** Saisines de commission Habitat indigne
- 98** Dossiers déposés à la commission de conciliation
- 321** Dossiers travaux suivis
- 2,5 M€** Subvention ANAH sur ALM

Gens du voyage

- 25** Visites de conformité d'aires d'accueil
- 8** Conventions Allocations temporaires

ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

Hygiénisation des boues

Appui du service Environnement aux collectivités.

La pandémie due à la COVID-19 a impacté le département dès le printemps 2020. Le virus s'est rapidement retrouvé dans le réseau d'eaux usées. Ainsi, sur recommandation de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES), les boues issues des stations d'épuration ont dû faire l'objet d'un traitement particulier pour neutraliser le virus (hygiénisation des boues) et protéger ainsi le personnel lors des épandages de ces boues. C'est dans ce cadre que l'unité Protection et Police de l'eau a activement relayé et expliqué les consignes ministérielles auprès des collectivités, gestionnaires d'assainissement.

Cette collaboration a permis de trouver les réponses adaptées à chaque situation; tantôt les boues ont pu être dirigées vers le centre de compostage adapté, tantôt des unités mobiles de traitement (déshydratation, chaulage) ont pu être déployées.

Chasse : Transfert de la gestion aux fédérations de chasseurs

La gestion des attributions individuelles de plan de chasse a été entièrement confiée aux services de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) à partir du 01/01/20 (Loi du 24 juillet 2019).

Ainsi, en mai 2020, le Préfet a donné uniquement un cadre en fixant des minimum et des maximum, par espèce et par unité de gestion homogène, afin d'assurer le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Les 28 associations de chasse communale agréées (ACCA) étaient jusqu'alors placées sous la tutelle du Préfet, qui à ce titre validait leurs évolutions de territoires, leurs réserves et leurs statuts. La réforme confie leur gestion au président de la fédération. La DDT a donc travaillé début 2020 avec les services de la FDC, afin de leur remettre l'ensemble des éléments propres à ces associations.

Territorialisation du plan biodiversité

La loi pour la reconquête de la biodiversité est déclinée en Pays de la Loire sous la forme d'une Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) pour 2018-2023. Fruit d'une démarche d'élaboration participative et vectrice d'une forte dynamique locale des acteurs, la SRB, copilotée par le Conseil Régional et l'État, a été validée le 6 juin 2018 par le Comité Régional de la Biodiversité. Elle vise notamment à embarquer l'ensemble de la société dans une mobilisation collective en faveur de la biodiversité. La DDT a mené la déclinaison sur notre territoire, avec 6 axes identifiés, dont :

- ◆ Développer une stratégie de suivi et contrôle des mesures compensatoires
- ◆ Faire émerger de nouvelles zones de protection
- ◆ Expliciter et communiquer sur les grands enjeux du département

La Gestion Forestière

La Région Pays-de-la-Loire se place au 2^{ème} rang national en matière de production de peupliers et le département du Maine-et-Loire y occupe une place prépondérante :

- ◆ le peuplier est la 3^{ème} essence du département en surface, après le chêne et le pin maritime,
- ◆ le peuplier est la 1^{ère} essence récoltée en volume dans le département,
- ◆ il génère environ 400 emplois directs ou indirects principalement implantés dans le tissu rural.

L'encadrement réglementaire et le suivi de la gestion des forêts privées sont confiés au pôle interdépartemental piloté par la DDT de la Sarthe, depuis le 1^{er} septembre 2020 pour les départements 49, 53 et 72.

Pour tout contact : ddt-pole-foret-49-53-72@sarthe.gouv.fr

Captage d'eau potable Grenelle

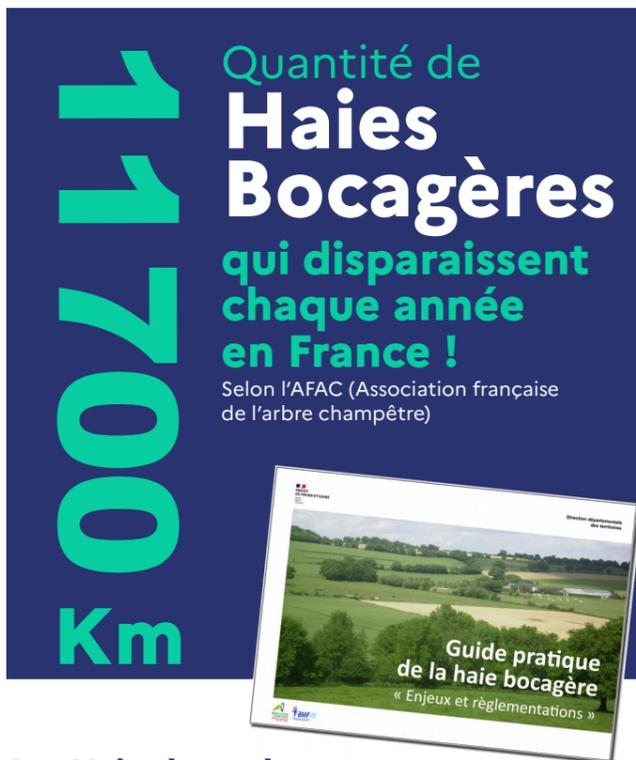
de Vritz-Candé

Cas unique en France, la DDT49 a assuré la maîtrise d'ouvrage du contrat territorial 2016-2020 de ce captage prioritaire. L'une des actions phares du contrat a été la **création d'une cellule foncière** dédiée à l'acquisition de parcelles identifiées comme les plus vulnérables aux pollutions et qui permet de favoriser les échanges parcellaires et les aménagements fonciers (haies, etc.). Le Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA) a ainsi pu acquérir 40 ha en 2020. Des **baux environnementaux** signés en octobre 2020 ont permis de mettre à disposition ces parcelles pour 2 exploitations engagées en agriculture biologique. Ces premiers résultats représentent une avancée notable sur le sujet sensible de la maîtrise foncière sur ces aires. **Le flambeau est maintenant entre les mains du Syndicat d'eau de l'Anjou** qui vient d'accepter de prendre la maîtrise d'ouvrage de ce captage tout en sollicitant un accompagnement attentif des services de la DDT.

Journée pédagogique sur les contrôles

En exploitation agricole, Mercredi 11 mars 2020

Comme toute activité économique réglementée et toute entreprise bénéficiaire de fonds publics, les exploitations agricoles sont soumises à des contrôles ayant trait à **la protection de l'environnement, la santé animale et végétale, la protection animale, la consommation et concurrence, ainsi qu'au travail et aux dispositions sociales**. La DDT assure le rôle de coordinateur des contrôles en exploitation agricole. La journée pédagogique annuelle vise à répondre aux nombreuses questions que peuvent se poser les agriculteurs sur la réalisation des contrôles et à expliquer les points de réglementations vérifiés en exploitation. Les agriculteurs ont pu échanger librement avec des agents des services chargés de faire respecter ces réglementations.



Les Haies bocagères

La haie est malmenée depuis les années 1950, notamment par les remembrements et l'évolution du matériel agricole, qui ont souvent conduit à l'arrachage des haies pour agrandir les parcelles et restructurer les exploitations.

Face à ce constat, la DDT de Maine-et-Loire, en concertation avec la Chambre d'Agriculture et l'AMF, a réalisé un « **Guide pratique de la haie bocagère** » à l'intention des propriétaires ruraux, des agriculteurs, des élus et des particuliers afin de les éclairer sur leurs droits et devoirs concernant les haies. Ce document accompagne la haie tout au long de son existence. Il a été envoyé à tous les agriculteurs, élus et partenaires agricoles du département et est disponible sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire, rubrique Politique publique / Environnement-eau-chasse-Pêche / MISEN.



Calamités agricoles

La reconnaissance de **calamité agricole suite au gel du printemps 2019** sur des productions fruitières et des jeunes plants de pépinière ornementale a permis d'indemniser en 2020, **29 exploitations** pour un montant de **1 612 674 euros**.

La période de **sécheresse** de 2019 a entraîné :

- ◆ **Une aide pour 22 exploitations** indemnisées pour les dégâts sur vigne et les noisettes (54 527€ au total).
- ◆ **Un dégrèvement de 20 % des taxes foncières** sur le non bâti a été décidé pour toutes les parcelles cadastrées en terre dans le département.

Contrôles

A la demande de la profession, les échanges avec le ministère de l'agriculture ont permis d'avancer sur l'éligibilité des demandes de remboursement partiel des taxes sur le gas-oil non routier pour les entreprises de travaux forestiers. Une attention particulière a été donnée cette année sur les terres déclarées à la PAC sans autorisation d'exploiter.

Accompagnement des exploitations et des filières

Le dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficultés, arrêté par le Préfet en novembre 2019 et piloté par l'association « Réagir 49 » a été complètement opérationnel en 2020.

A la demande de la Chambre d'agriculture et à l'occasion des élections municipales de 2020, **la gouvernance de la zone protégée de production de maïs semence a été actualisée** : fonctionnement de la commission départementale et des commissions locales à l'échelle des communes (55 communes en 2016 ; 35 en 2020 du fait des fusions) qui jouent un rôle majeur pour sécuriser les implantations de maïs dans la zone protégée, située principalement dans la vallée de l'Authion.

Les filières en difficulté en raison de la crise de la Covid 19 ont été particulièrement suivies. Malgré le confinement, le traitement des dossiers d'installation des jeunes agriculteurs, de modernisation des exploitations agricoles ainsi que les demandes d'autorisation d'exploiter n'ont pas pris de retard.

Les aides de la PAC (Politique Agricole Commune)

Concernant la campagne PAC 2020, la DDT s'est adaptée pour maintenir l'accompagnement des agriculteurs et des organismes de services. Ainsi, afin d'assurer le paiement des avances sur les aides avant le 15 octobre, un investissement particulier du service a été mené sur le fonctionnement de la hotline (téléphonique et mail) lors de la phase de télédéclaration, et sur l'instruction pendant l'été.

Mentions légales :

Directeur de publication : Préfet de Maine-et-Loire
Conception/réalisation : DDT 49 – Avril 2021

Photos :
© P-Y. Pouvreau, D. Guilhou, J. Girardeau, E. Chateau, M. Julliot, P. Buob.

Cartographiques :
Sources : DDT49 – BDTOPO®
Fonds cartographiques : ADMINEXPRESS® – 2019, BDTOPO® - 2019

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire
Cité administrative 15 bis, rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS Cedex 01

Tel 02 41 86 65 00 - Mel : ddt@maine-et-loire.gouv.fr

Site interministériel départemental de l'État : www.maine-et-loire.gouv.fr